

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

« Pétition en faveur de la réalisation d'un nouveau musée romain à Avenches »

1. PREAMBULE

Pour examiner cet objet, la Commission thématique des pétitions était composée de Madame Séverine Evéquoaz ainsi que de Messieurs François Cardinaux, Daniel Ruch, Daniel Trolliet, Olivier Epars, Guy Gaudard, Olivier Petermann, Pierre-André Pernoud, Philippe Liniger, Jean-Louis Radice, désigné rapporteur. Elle a siégé en date du 17 janvier 2019 sous la présidence de Monsieur Vincent Keller. Monsieur Jérôme Marcel, secrétaire de la commission parlementaire, est remercié pour avoir établi les notes de séances.

2. PERSONNES ENTENDUES :

Pétitionnaires : la délégation entendue est composée de Messieurs les Avenchois Jean-Louis Scherz, ancien Municipal ; Pierre-Yves Jost, Stefan Ringli et Antoine Chautems, Conseillers communaux.

Représentants de l'Etat : la délégation entendue est composée de Madame Nicole Minder, Cheffe du SERAC (Service des affaires culturelles) et de Monsieur Philippe Pont, Directeur général de DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine)

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

Le Musée romain d'Avenches a fêté son 180^{ème} anniversaire en 2018 et a été partiellement rénové à cette occasion afin de mieux mettre en valeur ses collections. Actuellement à l'étroit, son accès reste précaire et même impossible pour les personnes à mobilité réduite. Ses installations sanitaires sont minimales et il ne dispose pas de locaux d'accueil pour les groupes de visiteurs.

Le site de l'ancienne capitale de l'Helvétie romaine est unique en son genre et son importance se mesure au niveau régional, national et international. Les pétitionnaires réclament et attendent depuis plusieurs années la réalisation d'un nouveau musée à la mesure de l'intérêt que suscite l'ancienne cité romaine.

Outre le maintien des postes de travail sur le site archéologique, ils réclament leur augmentation pour assurer à la fois sa conservation et sa mise en valeur, y compris celles de ses monuments. Par conséquent, la pétition demande :

1. De réaliser dans un futur proche le nouveau musée romain d'Avenches et de mettre à disposition les moyens financiers suffisants pour qu'il soit digne de l'importance du lieu.
2. A l'échelon cantonal, tout mettre en oeuvre dans le but de préserver le patrimoine archéologique d'Aventicum.
3. D'accorder les moyens financiers pour toutes les fouilles archéologiques (d'urgence ou non) sur le territoire d'Avenches.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Les arguments en faveur de la pétition sont présentés et développés point par point aux commissaires :

1. Le musée cantonal actuel est une des Institutions patrimoniales cantonales et un outil pédagogique de première importance qui dispose de 300 m² pour exposer environ 250 objets. Le musée accueille environ 16'000 visiteurs annuellement et les conditions de sécurité ne sont pas optimales. Il ne dispose que d'un seul sanitaire, n'a pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite et n'est pas plus équipé d'un ascenseur que d'un monte-charge. Le dépôt archéologique contient environ 200'000 pièces dont certaines ont un volume et un poids qui ne permettent pas de les exposer dans les conditions de la logistique actuelle. Il faudrait pouvoir disposer d'une surface d'exposition d'au moins 2'000 m².
2. Trente spécialistes, se partageant 18,7 ETP, travaillent à la préservation du patrimoine archéologique et à la mise en valeur du musée. Le développement urbain de la commune d'Avenches nécessite de pouvoir exécuter des travaux de fouille préventive ou d'urgence accentués par la récente découverte d'une agglomération helvète datant de l'âge du Fer et qui est à l'origine d'Aventicum romaine. Par conséquent, il convient d'assurer la pérennisation de ces places de travail, voire même de les augmenter.
3. Une législation claire serait nécessaire pour définir la répartition des frais de fouille, d'urgence ou non, entre les bénéficiaires. Ces dernières années, des coûts importants et difficiles à préciser ont retardé, voire gelé la réalisation de plusieurs projets immobiliers.

Un commissaire demande si la Municipalité d'Avenches soutient l'approche des pétitionnaires. Il lui est répondu que cette dernière est favorable à la création d'un nouveau musée. Cela fait des années que l'on parle de ce projet et la population s'impatiente d'être tenue au courant de démarches qui semblent être en cours et de voir quelque chose de concret se réaliser.

Les pétitionnaires sont ensuite interrogés quant à l'élaboration et au coût de réalisation d'un tel projet. Il est répondu que ces questions ne relèvent pas de leur compétence qui appartient à l'autorité cantonale. Leur démarche se limite à l'établissement d'un calendrier permettant d'aller de l'avant et qui conduise à une réalisation intégrant les points logistiques soulevés dans la pétition.

Une question relative au problème de traitement que poserait la prise en considération de la pétition, si une autre commune du canton formulait des revendications du même type impliquant un soutien financier particulier, est également posée. Un pétitionnaire expose que leur démarche est axée sur le cas précis d'Avenches et que si une loi définit clairement le rôle du canton, elle devrait être applicable à l'entier de ce dernier.

La problématique du financement de toutes les fouilles archéologiques avant la réalisation d'un projet public ou privé est abordée. Selon un pétitionnaire, les règles en vigueur ne sont pas clairement établies et un propriétaire qui compte réaliser une construction ne sait pas véritablement à quelles difficultés il peut être confronté. Une directive claire manque pour régler cette question.

5. AUDITION DE L'ADMINISTRATION REPRESENTANT L'ETAT

Concernant le premier point de la pétition, à savoir la réalisation d'un nouveau musée, il est précisé que ce projet est à l'étude et a fait l'objet d'un premier rapport de programmation en 2013 qui a été révisé en 2017. Dans l'intervalle, des études paysagères ont déterminé le meilleur terrain d'accueil possible sur la base de quatre solutions envisageables. Un PAC

(Plan d'affectation cantonal) doit encore être réalisé. A ce propos, une délégation du Conseil d'Etat a rencontré des représentants de la Municipalité d'Avenches et les associations de soutien du SMRA (Site et Musée romain d'Avenches).

En 2019, une nouvelle demande de crédit d'étude de Fr. 400'000.- est en cours pour finaliser la planification, la programmation et l'organisation d'un concours d'architecture. Un délai de sept ans est estimé pour la réalisation de ces étapes : crédit d'étude, PAC, fouilles archéologiques et réalisation du nouveau musée.

La réalisation du PAC et les études sont conduites en parallèle et compte tenu des bonnes relations entretenues entre le CE et la Municipalité d'Avenches, l'état d'avancement du projet de musée peut être qualifié de positif.

S'agissant du deuxième point de la pétition, soit la préservation par le canton du patrimoine archéologique d'Aventicum, il est assuré que tout est mis en œuvre pour la garantir. Dans le cadre de la protection et de la gestion générale des sites archéologiques, le CE a établi un arrêté de classement, en date du 4 décembre 1987, définissant les périmètres de part et d'autre du mur de l'enceinte qui pourraient rendre des surfaces inconstructibles. Pour la conservation de ce patrimoine, la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine) dispose de cinq collaborateurs à plein temps qui travaillent uniquement sur les fouilles préventives d'Avenches. Une fois les objets trouvés, vingt et un collaborateurs, rattachés au SERAC (Service des affaires culturelles), représentant treize ETP, travaillent à la gestion et la mise en valeur des objets auprès du public. Dès lors, il est considéré que la conservation des objets et leur mise en valeur auprès de dit public sont faits.

Quant au troisième point, à savoir accorder les moyens financiers pour toutes les fouilles archéologiques (d'urgence ou non), il est expliqué que la plupart des fouilles sur le territoire d'Avenches sont effectuées à titre préventif. Elles sont entièrement conduites et accomplies par les équipes de la DGIP, parfois complétées de personnel engagé pour la durée de travaux spécifiques. Dans la mesure du possible, il est demandé aux porteurs de projets (commune d'Avenches ou particuliers) d'envisager des solutions techniques permettant d'épargner les vestiges. Enfin, la DGIP mène la révision complète de la LPNMS (Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites), actuellement en circulation auprès des services concernés. Dite révision abordera la constitution de bases légales pour l'utilisation d'un fonds (qui serait doté de huit millions) pour venir en appui de certains projets, y compris ceux menés par les collectivités publiques.

De la discussion qui suit, les points suivants sont mis en exergue :

1. Deux commissaires abordent la question de la prise en charge des coûts en cas de nécessité d'effectuer des fouilles, notamment en ce qui concerne des projets privés. De l'avis du représentant de la DGIP, il s'agit d'une question de communication. Les services concernés accompagnent tant les municipalités que les porteurs de projets privés. Comme il faut un certain temps à mettre en place dits projets, une fois le permis de construire accordé, la volonté de démarrer le chantier dans le meilleur délai est exprimée. C'est à ce moment que la DGIP intervient normalement pour faire les fouilles. L'idéal consisterait à ce que le porteur de projet donne la garantie de réaliser ses travaux dès l'obtention du permis de construire. Cette disposition permettrait d'effectuer les fouilles préventives en amont du chantier à réaliser. Lorsqu'il s'agit d'une collectivité publique, la démarche est plus aisée. S'agissant des coûts proprement dits, l'Etat de Vaud participe à hauteur maximum de 20 % et la Confédération pour autant, soit un subventionnement maximal de 40 % pour un projet privé. Par contre, les communes ne perçoivent plus d'aides depuis le début des années 2000. Ce dernier point fait l'objet d'un questionnement via un projet de décret pour disposer d'un fond destiné à des aides ponctuelles.

2. La question de la priorité qui serait accordée au site d'Avenches est abordée. Il est précisé que l'on tient compte en premier lieu des cartes archéologiques qui permettent de connaître les sites sensibles. En fonction de la nature de chacun d'eux, l'intervention peut être différente. Les sites exceptionnels sont valorisés tandis que d'autres sont documentés avant qu'une décision soit prise concernant leur fermeture ou leur destruction. Il est rappelé qu'il existe une centaine de musées dans le canton de Vaud, dont huit sont cantonaux. La priorité est accordée à ces musées et Aventicum est un site archéologique d'importance nationale.

6. DÉLIBÉRATIONS ET VOTE DE RECOMMANDATION

La majorité des commissaires soutient la pétition. Si les démarches avancent dans le bon sens, il est considéré comme étonnant que les représentants du Conseil communal soient si peu au courant des projets en cours. La discussion articulée autour du projet du nouveau musée dure depuis un bon nombre d'années et les conditions de travail des équipes d'archéologues ne sont pas toujours adéquates. Plusieurs bâtiments sont dans un état insatisfaisant et la commune d'Avenches s'est déjà beaucoup engagée, notamment via des achats de droits d'emption sur le terrain retenu, pour accueillir le futur musée. La prise en considération de la pétition constituerait un soutien favorable pour faire avancer un projet d'importance cantonale plutôt que de considérer la question comme une problématique régionale. Elle aurait aussi le mérite de provoquer un état de situation et contribuerait à renforcer la collaboration entre les deux départements directement concernés.

Au contraire, deux commissaires estiment qu'il s'agit d'une demande d'intérêt local ne correspondant pas à l'intérêt général. La prise en considération de la pétition pourrait engendrer d'autres demandes de collectivités qui seraient difficiles à traiter.

Deux commissaires choisissent de s'abstenir en regard d'autres projets qui n'avancent pas dans le canton, alors que celui d'Avenches progresse et que le soutien à l'archéologie se met en place.

Prise en considération de la pétition

Par 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Ecublens, le 25.10.2019

Le rapporteur :
(signé) Jean-Louis Radice